

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} MARS 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G. procuration de ANDREANI N., GRANDO-PAOLI G., POLI M. procuration de TOMASINI L., SECONDI P., ORSONI C., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J. procuration de NICOLAI M., CHAMBE A., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : ANDREANI N. procuration à MOULIN-PAOLI G., TOMASINI L. procuration à POLI M., NICOLAI M. procuration à VIOLA-GRUNDICH J., GIUDICELLI PA.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 09

Nbre de conseillers ayant signé : 12

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage: 22/02/2024

Objet : Annulation partielle de titre sur le Budget de l'eau/assainissement – M49 exercice 2022.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité d'annuler partiellement le titre n°71 du 09/10/2023 concernant la facturation de l'eau au village émise en 2023, la facturation liée à l'assainissement étant sans objet pour cette habitation qui est équipée d'une fosse septique.

S'agissant d'un exercice comptable antérieur, il y lieu de demander au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- décide de l'annulation partielle du titre n°71 du 09/10/2023 concernant la facturation liée à l'assainissement,

Fait et délibéré à Solaro le 01/03/2024

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212002836-20240301-2024_13-DE